



70<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

SIXIEME COMMISSION

Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-douzième session

Intervention de M. FRANÇOIS ALABRUNE

Directeur des Affaires juridiques

Ministère de l'Énergie et des Affaires étrangères

New York, le 25 octobre 2021

(seul le prononcé fait foi)

- Groupe I -

& K S V , , , , , 9 3 U R W H F W L R Q G H O ¶ D W P R V S K q U H 9  
and X (Autres décisions)

Je vous remercie, Madame/Monsieur le Président.

La délégation française remercie la Commission du droit international pour son dernier



sur lesquelles la Commission fonde ses travaux car cette diversité nourrit la richesse et la densité de ses analyses.

6 ¶ DJLVVDQW HQ WURLVLqPH OLHX GH O¶DFFXHLO UpV  
de la Commission, la France souligne que, lorsque la Commission  
JpQpUDOH GHV SURMHWV G¶DUWLFOHV LO HVW GH QRW

« recommandations formulées dans le présent projet de directives les-ci seront dûment évaluées et prises en considération.

Concernant « O ¶ DSSOLF DWLRQ SUR Y la Volégation reñeñe V UDLW p & RPPLVVLRQ SRXU OD WUDQVPLVVLRQ GX \*XLGH SRXU O ¶ FKDOHXUH X VHPHQW OH UDSSR UAñ Manue Gñ me Z R D de q O ¶ \$ PEDV V la qualité du travail accompli. La France a bien R W p TXH O ¶ REMHW GH FH SUR « GH IRXUQLU GHV RULHQWDWLRQV HQ FH TXL FRQFHUQH titre provisoire des traités

